

Nouvelle charge copro

Avec le télétravail, on a besoin d'une **meilleure connexion** quelle que soit l'endroit.

Or, les infrastructures actuelles ne sont pas toujours à la hauteur de cette nouvelle donne.

Le gouvernement a donc imposé la **modernisation des systèmes de télécommunication**, non seulement pour garantir un accès fiable à la **4G**, mais aussi pour préparer l'arrivée de **la 5G dans les années à venir**.

2025, la couverture **4G** sera renforcée dans les immeubles collectifs, avec l'obligation pour les copropriétaires de mettre à jour les infrastructures de télécommunication. Cette mesure a pour but de garantir un accès optimal aux services mobiles dans tous les types de bâtiments, notamment les plus anciens, souvent mal desservis. Pour y parvenir, des **antennes relais** ou des équipements spécifiques devront être installés dans les parties communes, selon les besoins de couverture.

Votre copropriété devra se plier à cette nouvelle règle, notamment dans les grandes agglomérations, et l'installation sera **inscrite à l'ordre du jour des assemblées générales**. Selon les premières estimations, ces frais pourraient varier **entre 3 000 € et 10 000 €** selon la taille de l'immeuble et les besoins en infrastructure.

source : msn